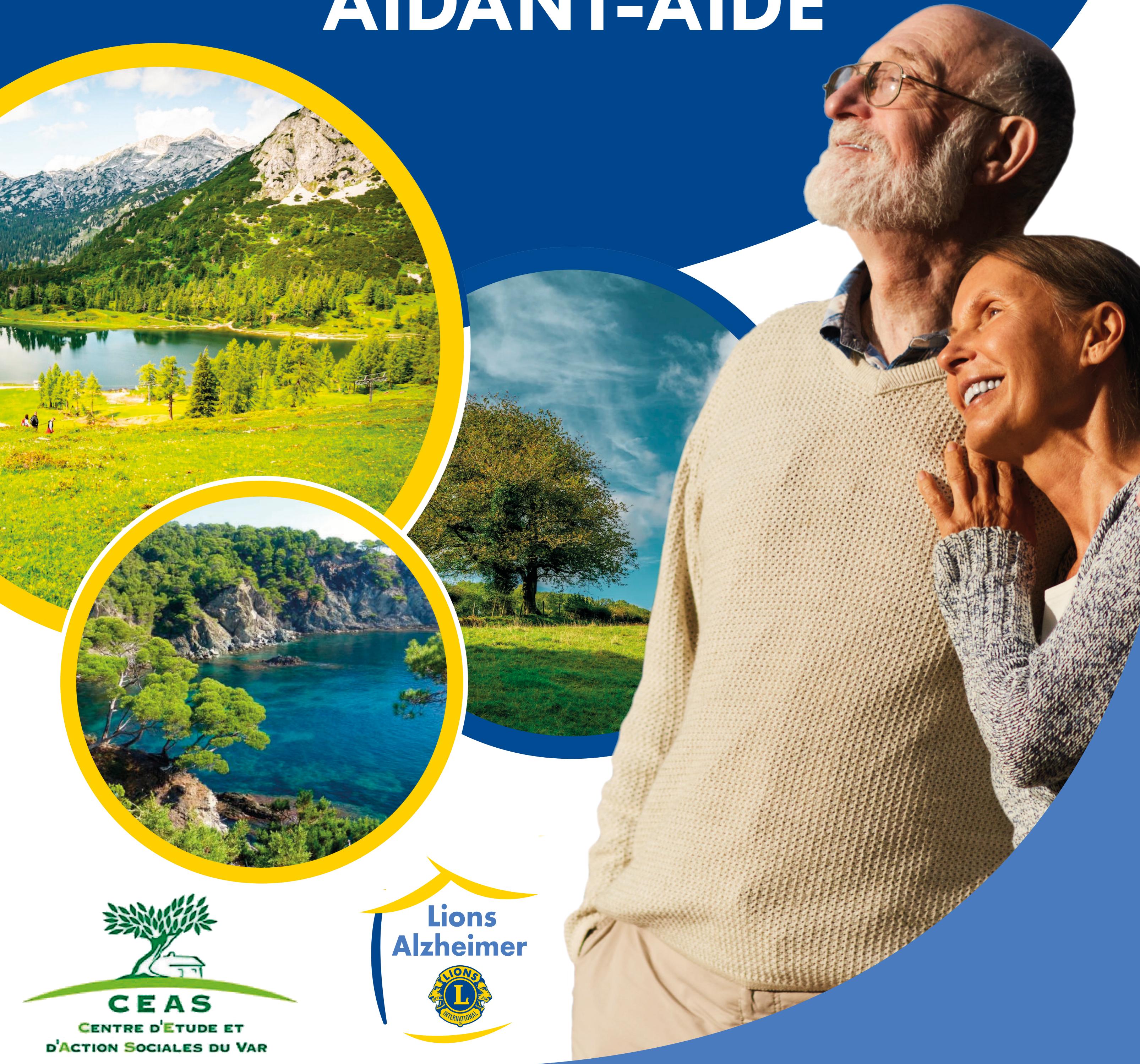


SÉJOUR-RÉPIT DE 5 JOURS POUR LES COUPLES AIDANT-AIDÉ



Lorsque l'aidé est atteint de la maladie d'alzheimer et vit à domicile.

Pour vivre ou revivre ensemble de vraies vacances avec des activités de loisirs communes ou séparées dans un cadre sécurisé et reposant avec un encadrement médico-social.

www.lions-alzheimer-france.fr

